



**Le sieur qui est un commissaire de police en service dans la ville de Maroua est accusé par sa maitresse des faits d'escroquerie à grande échelle d'une somme de 100 millions de francs cfa.**

Dans son numéro du 18 mars 2019, l'hebdomadaire Kalara rapporte qu'un commissaire de police a escroqué 100 millions de FCFA à sa maitresse. Un argent destiné à l'achat des matériaux pour la construction d'un immeuble haut standing au quartier Odza à Yaoundé, dans la région du centre. Le commissaire de police Ondoua Ze Fabrice en service à Maroua, à l'extrême-Nord du Cameroun puisqu'il s'agit de lui, est poursuivi par sa maitresse Marie Pierrette Ndo Eyebe, une chef d'entreprise en Europe.

Les motifs retenus contre lui sont: abus de confiance, et escroquerie. Le commissaire de police a pour coaccusés: Ngoumou Lucien, son beau-père et époux de sa mère, les dénommés Bekono et Betioko. Les quatre accusés sont en détention provisoire à la prison centrale de Kondengui à Yaoundé depuis trois mois et plaident non coupables devant le Tribunal de première instance (TPI) de Yaoundé au Centre administratif. Le premier procès a eu lieu le 7 mars 2019, l'hebdomadaire note que, invitée à dérouler son accusation, la plaignante a raconté «qu'elle a entretenu trois ans durant une relation amoureuse avec le fonctionnaire de police Fabrice Ondoua Ze.

Une relation à distance puisqu'elle vit en Europe. Ayant décidé de se faire construire un immeuble à Usage locatif au quartier Odza, à Yaoundé en 2017...elle soutient que son compagnon a commencé par lui présenter pour validation, un devis de 144 millions de FCFA qu'elle a rejeté. Elle apprendra plus tard, lors des enquêtes que cet argent devait servir à bâtir deux immeubles, un pour elle et un autre, pour le commissaire de police».

La dame affirme qu'à chaque étape du déroulement du chantier, le policier multipliait les surfacturations de devis et lui présentait des fausses factures. «J'ai ouvert un compte personnel et un compte commun pour la réalisation de ce chantier que je ravitaillais chaque semaine pour que mes travaux avancent rapidement. Mon copain et son beau-père, Lucien Ngoumou, avaient accès au deuxième compte. Ils opéraient des retraits plus qu'il n'en fallait».

Sur le cas de l'accusé Bekono présenté comme technicien qui s'est occupé du carrelage dans le bâtiment, la plaignante dit avoir reçu de lui un devis de 8 millions de FCFA qu'elle a intégralement payé. Mais lors d'une visite dans son chantier alors qu'elle était au pays, les carreaux qu'elle a commandés n'ont pas été utilisés dans son chantier. Pour l'accusé Betioko, il aurait aidé le policier à falsifier les factures d'achats de certains matériaux de construction lorsque l'enquête était en cours. «L'immeuble a été construit avec du matériel défectueux. J'ai injecté des fonds pour relever le standing de mon immeuble, mais, ce bâtiment n'est pas comme je l'avais imaginé. Je suis obligée de revoir les coûts des loyers à la baisse», a regretté la dame d'une trentaine d'années.

Les avocats des mis en causes ont sollicité les remises en liberté provisoire de leurs clients en attendant le prochain procès. des requêtes que les représentants du ministère public vont battre en brèche pour manque d'éléments convainquant.